

COMMISSION DE SUIVI DE SITE

Société PPG France Manufacturing - Saultain

Lieu : UD de Valenciennes

Date : Le 8 juin 2018

Collège "Administrations de l'Etat"

Madame BERCHON-LEROY, Sous-Préfecture de Valenciennes

Madame ARNAUD, Sous-Préfecture de Valenciennes

Madame BEUGNET, DREAL

Collège "Exploitant"

Monsieur BONNY, PPG, directeur du site

Madame ORLEAC, PPG, coordinatrice HSE

Monsieur MAREELS, PPG, responsable HSE Europe

Collèges « salariés »

Monsieur FOSSE, PPG, délégué du personnel

Collège "Collectivités"

Monsieur SOIGNEUX, Maire de Saultain

Madame CACHEUX, Communauté d'Agglomération Valenciennes Métropole

Collège "Riverains"

Monsieur CLERFAYT, Président de la CSS

Personnes qualifiées

Monsieur DUBUSSE, SDIS 59

Secrétariat de la CSS

Madame DUFLOS, S3PI-HCD

ORDRE DU JOUR

I.	Introduction du Président de la CSS.....	3
II.	Présentation de l'arrêté préfectoral complémentaire de la CSS avant signature.....	3
III.	Bilan d'activité et environnemental de l'établissement PPG pour l'année 2017.....	3
IV.	S3PI : campagne d'information du public 2019	5
V.	Questions et échanges	5

La séance est ouverte à 14 heures 05.

I. Introduction du Président de la CSS

Monsieur CLERFAYT remercie les participants de leur présence, puis rappelle l'ordre du jour.

II. Présentation de l'arrêté préfectoral complémentaire de la CSS avant signature

Madame DUFLOS explique qu'il est nécessaire de renouveler la composition de la CSS et la nomination du président tous les cinq ans, ce qui nécessite d'établir deux nouveaux arrêtés préfectoraux complémentaires.

1. Arrêté préfectoral portant sur la création de la CSS

Les noms des personnes composant le collège des riverains seront consignés dans un acte signé par le Président de la CSS et ne figureront plus dans l'arrêté préfectoral. De plus, les membres du bureau seront uniquement désignés dans le compte-rendu. La réunion de bureau consiste en un simple échange de mails.

Monsieur le Maire de Saultain observe qu'un des riverains figurant dans la liste a déménagé et qu'un autre est décédé.

Madame DUFLOS indique que la Mairie doit proposer d'autres personnes qui seront intégrées dans la liste des riverains.

2. Arrêté préfectoral portant sur la nomination du Président

Madame DUFLOS suggère de maintenir Monsieur CLERFAYT à la Présidence de la CSS.

Monsieur CLERFAYT donne son accord ainsi que les membres de la CSS.

Madame DUFLOS déclare que la liste des membres du bureau comprend la DREAL pour le collège des Administrations de l'Etat, Monsieur le Maire de Saultain ou son représentant pour les collectivités locales, un représentant des riverains à définir, le directeur de PPG ou son représentant ainsi qu'un délégué du personnel de PPG.

III. Bilan d'activité et environnemental de l'établissement PPG pour l'année 2017

1. Présentation de l'établissement

Monsieur BONNY explique que le site, créé en 1966, fabrique des résines e-coat, des résines décoratives, des pâtes e-coat et des produits UV-EB. Il accueille également une plateforme logistique ainsi que le centre de développement industriel européen de PPG. Il tourne en permanence et emploie près de 180 salariés permanents. En 2009, l'arrêt de la production de peinture avait entraîné un plan de licenciement. De nouvelles activités ont été intégrées au site depuis 2013. Le groupe a également investi 6 millions d'euros fin 2016 dans un pré-réacteur Mixing Cell.

Monsieur le Maire de Saultain souhaite connaître le trafic quotidien de camions sur le site afin de compléter un dossier pour l'aménagement d'un rond-point.

Monsieur BONNY fournira l'information ultérieurement. Sur le site, l'ancien bâtiment de peintures a été remis à neuf pour accueillir l'activité Mixing Cell du projet S20+, comprenant notamment la construction d'un nouveau bâtiment pour accueillir le pré-réacteur, dont le démarrage est prévu en fin d'année.

Madame CACHEUX s'informe de la superficie construite du site.

Monsieur BONNY répond que cette superficie atteint 27 000 mètres carrés.

Madame BERCHON-LEROY s'enquiert d'éventuels recrutements.

Monsieur BONNY déclare qu'une vingtaine de postes seront créés grâce à l'activité Mixing Cell.

2. Sécurité

Monsieur BONNY explique que PPG a lancé un plan à trois ans pour améliorer la sécurité. Un nouveau responsable HSE intégrera l'Entreprise à partir de juillet 2018. Les membres du CODIR mèneront par exemple des audits sur le terrain. Des mesures seront instaurées pour améliorer la communication ascendante entre la base et le management, la qualité des formations, la gestion des incidents et la propreté des ateliers. En 2018, les investissements concerneront notamment la ventilation, la mise en place de passerelles, la protection incendie et l'automatisation des procédés. Il est également prévu de renforcer l'excellence opérationnelle des salariés en améliorant leur connaissance des procédures. Le budget HSE du site s'établit à 2 millions d'euros en 2018 et devrait se situer entre 2,5 et 3 millions les années suivantes.

3. Impact environnemental

Madame ORLEAC explique que l'exercice POI réalisé en 2017 a permis de tester le système de badgeage permettant de comptabiliser le personnel. L'exercice POI de 2018 aura lieu en septembre et permettra de mettre en situation les nouveaux arrivants aux fonctions définies dans le POI, notamment la fonction du Directeur des Opérations Internes. En matière d'indicateurs environnementaux, le coût des déchets a baissé de 6 % en 2017. La majeure partie concerne des déchets liquides enlevés par des sociétés spécialisées. Au niveau des rejets aqueux, Mme ORLEAC précise qu'il n'a pas été enregistré de dépassements significatifs. Concernant l'air, aucun dépassement n'a été mesuré sur les chaudières. La mesure sur la source F1-12 n'a pas pu être réalisée. Il serait souhaitable de la supprimer lors de la refonte de l'arrêté préfectoral.

Le Président de la CSS demande si la société PPG est informée niveau de la nappe où l'eau est pompée.

Madame ORLEAC explique que PPG dispose d'un seuil maximal annuel de pompage.

Madame BEUGNET précise que ce seuil a été fixé sur la base de l'étude d'impacts menée dans le cadre du dossier de demande d'autorisation d'exploiter.

Madame ORLEAC pense que le pompage est effectué dans la nappe superficielle.

Monsieur le Maire de Saultain se renseigne sur les piézomètres.

Madame BEUGNET indique qu'un piézomètre doit être déplacé sur le site suite à l'audit de la DREAL sur le sujet.

IV. S3PI : campagne d'information du public 2019

Madame DUFLOS rappelle que la précédente campagne d'information a eu lieu en 2014 et doit être renouvelée en 2019. Le SP3I propose de publier un document commun aux dix sites SEVESO seuil haut. Les entreprises seront contactées en septembre ou octobre.

Monsieur le Maire de Saultain propose que le document soit distribué avec le nouveau DICRIM.

V. Questions et échanges

Monsieur MAREELS s'informe des études menées par l'Etat sur les nouvelles techniques d'alerte.

Monsieur DUBUSSE explique que, lors de l'explosion d'AZF en 2001, le réseau de téléphonie avait aussitôt été coupé.

Madame DUFLOS indique que le sujet sera abordé dans le groupe de travail. Récemment, le Ministère de l'Intérieur a testé sans succès un système SAIP.

Monsieur MAREELS souligne l'intérêt que représenterait un système du type « alerte enlèvement ».

Monsieur DUBUSSE précise que le SDIS conserve des moyens mobiles d'alerte.

La séance est levée à 15 heures 05.



